

d'Infanterie (1^{er}) précédemment exclu pour trois (03) mois sans solde, est réintégré, dans les Forces Armées Togolaises pour compter du 1^{er} février 2006.

Décision n°53 /MDPRDAC du 2/2/06 : Le Sergent-Chef PEGUEDOU Patchali N°Mle 7450 de l'Etablissement Général des Services (EGS) précédemment exclu pour six (06) mois sans solde, est réintégré dans les Forces Armées Togolaises pour compter du 1^{er} février 2006.

Décision n°55 /MDPRDAC du 3/2/06 : Le Sergent-Chef TCHAGBA Nadjombé n°mle 12615 du Régiment Commando de la Garde Présidentielle (RCGP), précédemment exclu pour trois (03) mois sans solde, est réintégré dans Les Forces Armées Togolaises pour compter 1^{er} février 2006.

Exclusions

Décision n°47 /MDPRDAC du 2/2/06 : Le Sergent-Chef PEKETI Boyodi N°Mlle 6797 du 3^e Régiment Inter-Armes (3^oRIA), est exclu pour six (06) mois sans solde des Forces Armées Togolaises pour compter du 1^{er} février 2006.

MOTIF : Escroqueri et non respect des consignes

Décision n° 48/MDPRDAC du 2/2/06 : Le Second Maître TOSSIM Sôto N°Mle 13928 de la Marine Nationale, est exclu pour trois (03) mois sans solde des Forces Armées Togolaises pour compter du 1^{er} février 2006.

MOTIF : Faute contre l'honneur : vol par usage de la tenue militaire.

Décision n°49 /MDPRADAC du 2/2/06 : Le Sergent SIMFEILE Passimsouwé N°Mle 10032 du 1^{er} Régiment d'Infanterie (1^{er} RI), est exclu pour trois (03) mois sans solde des Forces Armées Togolaises pour compter du 1^{er}, Février 2006.

Motif : Non respect des consignes.

Détachements

ARRETE N° 06 - 0059 /MDPRDAC du 13 /02 / 06 : Les Gendarmes dont les noms suivent en service dans les Forces Armées Togolaises sont détachés au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pour emploi.

Il s'agit de :

- Maréchal des Logis-Chef KOLOBE Issifa Zakariyaou N° Mle 2896

- Maréchal des Logis EDJAMTOLI Koudjo N° Mle 2847

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 13 février 2006

Kpatcha GNASSINGBE

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DES PRIVATISATIONS

Agréments

ARRETE N° 015 / MEFP du 13 février 2006 : La Caisse d'Assistance Mutuelle de Notsè, sise à Notsè, est agréée en qualité d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit.

Sa zone d'intervention est la préfecture de Haho.

La CAM-Notsè est inscrite sur le registre des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit du Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatizations sous le numéro T/2/HANO/2006/129A.

Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° 016 / MEFP du 13 février 2006 : La Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit, sise à Lomé, est agréée en qualité d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit.

Sa zone d'intervention est la commune de Lomé.

La COCEC est inscrite sur le registre des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit du Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatizations sous le numéro T/1/GFLM/2006/128A.

Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° 017 / MEFP du 13 février 2006 : La Coopérative Encadrement pour la Gestion et l'Appui aux petites et moyennes Entreprises (EGAE), sise à Lomé, est agréée en qualité d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit.

Sa zone d'intervention est la commune de Lomé et ses environs.

La Coopérative EGAE est inscrite sur le registre des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit du Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatizations sous le numéro T/1/GFLM/2006/127A.